

## **Vue d'ensemble des changements qui auront lieu lors de la 15<sup>ème</sup> Session de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones**

### **Contexte**

En 2014, l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones a décidé de revoir ses propres méthodes de travail afin de devenir un mécanisme plus efficace au sein du système des Nations Unies. Pour que le Forum permanent puisse mieux répondre à son mandat qui inclut le développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits de l'homme, il doit y avoir un examen, et des réformes dans la façon dont le Forum mène ses travaux. L'initiative de réforme vise à impliquer tous les aspects de l'Instance permanente, allant de ses sessions annuelles, le rôle des membres experts et leur travail entre les sessions, le secrétariat, et l'engagement avec les peuples autochtones, les ONG, les agences des Nations Unies, les Etats membres et autres.

L'Instance Permanente a choisi de se concentrer sur trois domaines de réforme:

1. Développer et renforcer le travail des membres experts indépendant du Forum;
2. Accroître l'efficacité du secrétariat du Forum; et
3. Renforcer les activités intersessions et les travaux des membres experts de l'Instance Permanente, y compris leurs relations avec les organismes des Nations Unies à travers le Groupe d'appui interorganisations. Il est nécessaire d'assurer une coordination étroite avec les autres mécanismes de l'ONU spécifiques aux autochtones (Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones; Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones) afin d'éviter de dupliquer les efforts et, si possible, à saisir les opportunités pour faire avancer les points urgents collectivement au sein du système des Nations Unies.

### **Organisation précédente de travail de la session annuelle**

L'organisation précédente de travail pendant les sessions annuelles de l'Instance Permanente a comporté a des discussions sur des thèmes spéciaux ou les six domaines d'activité du Forum; des panels de haut niveau sur des questions spécifiques; des dialogues avec les agences de l'ONU; avec un aspect régional. En outre, un grand nombre de manifestations parallèles sont organisées pendant les sessions annuelles par les gouvernements, les agences des Nations Unies, les peuples autochtones et d'autres sur un large éventail de questions qui sont pertinentes pour les peuples autochtones.

### **Une nouvelle façon de travailler**

En ce qui concerne la réforme du travail des sessions annuelles, le Forum a identifié les options suivantes pour améliorer ses méthodes de travail:

1. Identifier les questions / thèmes spécifiques à explorer de façon plus complète lors des sessions annuelles. Cela implique un préavis à tous les participants en affichant de brèves notes conceptuelles sur le site Web de l'Instance Permanente et en demandant aux participants de se concentrer sur ces problèmes et les questions qui figurent dans les notes conceptuelles.
2. Diviser les deux semaines de la session annuelle. Une option consiste à tenir des sessions ouvertes pour tous les participants à l'Instance Permanente dans la première semaine et de consacrer la deuxième semaine à des séances interactives avec chaque groupe, par exemple un jour avec les Etats membres, deux jours avec les organismes des Nations Unies, les fonds et les programmes, et deux jours de réunions à huis clos du Forum pour délibérer sur son rapport et d'autres questions urgentes.

3. Mettre l'accent sur, et en limitant le nombre de recommandations que l'Instance Permanente adopte ainsi que de limiter le nombre d'études à conclure par les membres. Cela impliquerait la création de critères clairs et stricts pour l'adoption de recommandations. Par exemple, ils doivent être limités dans le temps, réalistes, et avec des objectifs spécifiques. Cela permettrait de rationaliser les interventions et produire des recommandations qui permettent d'éviter la répétition et la duplication. En outre, cela nécessiterait un changement culturel dans la conduite de la session. Un changement dans la dynamique de la salle de conférence exige également aux participants de limiter leurs interventions et recommandations.
4. Exhorter les peuples autochtones, les États membres et les organismes intéressés des Nations Unies, les ONG, etc. à organiser des réunions régionales préparatoires (et des réunions nationales, si possible) ou caucus autochtones thématiques.
5. Explorer le potentiel de ces réunions régionales qui se tiendraient pendant les périodes où les membres de l'Instance Permanente sont à huis clos pour que les groupes régionaux discutent et atteignent potentiellement un consensus sur les recommandations pour des interventions conjointes (voir par 26 -29 de CE19 / 2006 /dix).
6. Assurer l'équité en ce qui concerne les peuples autochtones présents à la session annuelle d'avoir l'occasion de parler, y compris la création en avance d'une Liste d'Intervenant(e)s
7. Améliorer sur les voies et moyens dont le rapport du Forum permanent est adopté.

### **Changements pour la quinzième session**

Le programme de travail pour la quinzième session de l'Instance Permanente présente quelques-uns des changements.

1. Il y aura un rapport verbal **sur le suivi des recommandations de la (précédente) quatorzième session de l'Instance permanente** le premier jour de la session.
2. Il y aura un point principal, **point 4 (mise en œuvre des six domaines d'activité de l'Instance permanente en référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones)**.
3. Le principal changement est l'introduction d'une réunion à huis clos d'une demi-journée où le Forum permanent tiendra **des dialogues séparés avec:**
  - **Les organisations des peuples autochtones,**
  - **Les agences des Nations Unies, les programmes et des Fonds et**
  - **Les États membres.**

Chacun de ces dialogues sera l'occasion de se concentrer sur des questions spécifiques et d'identifier les voies à suivre et les moyens avec lesquels les membres de l'Instance Permanente pourraient être en mesure de répondre à ces questions.

4. Les panels thématiques seront réalisés dans un véritable style. Cela nécessite que les panélistes ne parleront pas plus de 5-10 minutes. Il n'y a pas de liste d'intervenant(e)s et aucune intervention n'est sollicitée de la salle. Au contraire, il y aura une véritable interaction entre les intervenants et les participants.
5. Le thème de la quinzième session de l'Instance Permanente est **les Peuples Autochtones: les conflits, la paix et la résolution**. Comme c'est un sujet important pour les peuples autochtones, une journée entière a été consacrée au thème. Comme lors des sessions précédentes, le programme de travail comprend **également le dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et les travaux futurs**.
6. Le plus grand changement sera les arrangements pour les intervenant(e)s au cours de la plénière. Le Programme de travail énumère à la fois **les listes des intervenant(e)s celles des dialogues interactifs**.

**Les Listes des Intervenant(e)s** sont ouvertes à tous ceux qui sont inscrits pour participer au Forum permanent en tant qu'observateurs. Ceux-ci comprennent les représentants des organisations des peuples autochtones, les institutions nationales des droits de l'homme et les membres autochtones de Parlements. Le caucus des femmes autochtones et le caucus des jeunes autochtones seront en mesure de faire des déclarations mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils auront la priorité sur les autres intervenant(e)s. Tous les intervenants de ces catégories doivent inscrire leurs noms en avance sur la liste des intervenant(e)s. Les intervenant(e)s **ne sont autorisés à prendre la parole qu'une fois sous l'ordre du jour établi**. La Liste des intervenant(e)s s'est ouverte sur le site Web de l'Instance permanente en Avril 2016.

Pour les **Dialogues Interactifs**, les intervenant(e)s peuvent s'inscrire à la liste des intervenant(e)s au début de ces sessions en appuyant simplement sur le bouton du microphone sur leur table, ou sur les tables spéciales qui ont été mise de côté à cette fin - en particulier pour ceux qui n'y ont pas accès à un micro. Le personnel assistant le Président peut vous demander votre nom et celui de votre organisation.

Au début de chaque réunion, les membres du Forum permanent présenteront le point de l'ordre du jour. Ils pourront également poser des questions et faire des déclarations à chaque fois qu'ils le jugent appropriée. Les contraintes de temps sont considérables étant donné le grand nombre d'observateurs qui demandent la parole. Le Président expliquera la procédure à suivre au début de chaque session plénière au sujet de la liste des intervenant(e)s et définira également les limites de temps pour les interventions (3 à 5 minutes est la pratique habituelle).

L'ordre des intervenant(e)s est déterminée par le Président de l'Instance permanente

Vous devez fournir 10 copies de votre déclaration aux traducteurs (à donner à l'officier de la salle de conférence). Vous devez également envoyer votre déclaration à [papersmart1@un.org](mailto:papersmart1@un.org) où il sera téléchargé sur le site après votre présentation.

Nous espérons que vous serez en mesure de participer de façon significative au cours de la quinzième session de l'Instance permanente des Nations Unies.